

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation : 16 septembre 2020
Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 34

Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, AUBOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, PARTAGE Michel, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

Procurations : BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOL Jean-François donne procuration à AUBOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

Absents et excusés : EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie,

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-067

Finances & Moyens Généraux

Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ;

Considérant ce qui suit :

Le ministère de l'action sociale et des comptes publics est engagé dans une démarche de réorganisation territoriale de ses services.

Cette nouvelle organisation va commencer à s'appliquer dans le Vaucluse dès 2021. Plus particulièrement concernant le territoire de COTELUB :

- Labellisation d'ici fin 2021 d'espaces France Services (EFS) issus des Maisons de Services aux Publics (MFS) portées par la Poste à la Bastide-des-Jourdans et à Cucuron. La DDFIP proposera des services aux usagers dans ces EFS. Les élus seront impliqués dans la détermination des plages d'accueil des services de la DDFIP dans ces lieux.
- Dans le cadre du regroupement des activités de gestion comptable des trésoreries, un service de gestion comptable (SGC) sera créé à Pertuis en septembre 2022 de façon à assurer une progressivité de mise en œuvre de la nouvelle organisation et réduire les déplacements des personnels comme des usagers. Pertuis sera, à partir de janvier 2022, le siège d'une antenne provisoire du Service Impôt Particuliers (SIP) qui sera créé à Apt au même moment, antenne dont la taille et l'activité évolueront en fonction des départs naturels des personnels (retraite - mutation). Cette antenne restera un point d'accueil des usagers pour l'accueil fiscal.

- Dans le cadre de la réorganisation du secteur public local, un emploi de conseiller aux décideurs locaux sera implanté à la Tour d'Aigues. Le cadre expert nommé sur cet emploi aura vocation, en liaison avec le SGC de Pertuis et avec le soutien de la direction, à apporter aux élus et leurs collaborateurs, de façon régulière ou en réponse à un besoin thématique spécifique, le conseil et l'expertise en matière budgétaire, comptable, financière et fiscale.

Il est proposé de concrétiser cette nouvelle organisation par la signature d'une charte entre la DDFiP, la préfecture et COTELUB.

La charte entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations et de la présence de la DDFiP sur le périmètre territorial de COTELUB.

La mise en œuvre de la charte fait l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un comité de suivi présidé par le directeur départemental des finances publiques et le président de COTELUB associant le représentant du préfet, et quatre maires relevant de la communauté de communes.

Ce comité suit la mise en œuvre de la cartographie cible et examine les données quantitatives et qualitatives en matière d'accueil sur la base d'indicateurs (chiffres de fréquentation des accueils assurés par la DDFiP, des permanences et/ou des rendez-vous proposés par la DDFiP dans le(s) Établissement(s) France services). Il suit les périodicités d'ouverture des lieux d'accueil selon leur fréquentation effective.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'approuver la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ;
- de l'autoriser à signer la charte ;
- de le désigner comme représentant de COTELUB au sein du comité de suivi ;
- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

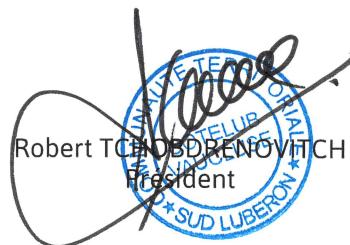
- approuve la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ;
- autorise Monsieur le Président à signer la charge ;
- désigne Monsieur le Président comme représentant de COTELUB au sein du comité de suivi ;
- autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés


Robert TCHOBODRENOVITCH
Président